

PROCES-VERBAL

De la séance du Conseil municipal

Du 05 juin 2026

Le 05 juin 2026 à 18h30, le Conseil municipal de la Ville de Cluses, convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en mairie, salle des Mariages, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MAS, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal :

Présents :

MAS JP, Maire,
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A, HEMISSI S, BOURRET M, THABUIS H, GUEBEY D,
DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N, EVERAERE J,
LOUNIS A, TOUBIA Lili, PASQUIER C, , QUINTELA N, GUERBAA F, PLATIAU- -VASSET M,
POULET C, DURAND S, GREVAZ M, NGUYEN-DINH S.

Absent(s) :

NOIZET-MARET M procuration à DELACQUIS A,
GUILLEN F procuration à MAS JP,
DUCRETTET E procuration à GUEBEY D,
BENEDETTI T procuration à HEMISSI S,
TOUBIA Lamita procuration à TOUBIA Lili,
SENNEGON C procuration à GREVAZ M,
SCRUFARI F,
BUFFET N procuration à SALOU N,
DUPONT B.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Nadine SALOU est nommée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026 : pas d'observation.

Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

STRATEGIE, RESSOURCES, ATTRACTIVITE, RAYONNEMENT

1/ Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants

1/ Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code Électoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et suivants, L2121-14 à L2121-18, L2121-26 et L2122-17,

Vu l'instruction ministérielle INTP2611651C du 06 mai 2026,

Le Code Électoral prévoit que « le Sénat est renouvelable par moitié. À cet effet, les sénateurs sont répartis en deux séries 1 et 2, d'importance approximativement égale ».

Les sénateurs sont élus au suffrage indirect par un collège électoral spécifique, composé dans chaque Département :

- des députés,
- des conseillers régionaux élus dans le département,
- des conseillers départementaux,
- des délégués des conseils municipaux.

Le renouvellement de la série 2, dont le Département de la Haute-Savoie fait partie, aura lieu le dimanche 27 septembre 2026, c'est pourquoi, il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal.

Délégués titulaires :

Dans les communes de 9.000 à 30.000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

C'est donc le cas à Cluses, sauf pour deux conseillers municipaux :

- Monsieur Jean-Philippe MAS étant également conseiller départemental, il doit désigner un remplaçant inscrit sur la liste électorale,
- Monsieur François SCRUFARI étant de nationalité Italienne doit être remplacé par l'un des suivants, masculin, de la liste « Aïmons Cluses », non élu. Ainsi, il est remplacé par Monsieur Michel HARTMANN,

Délégués suppléants :

9 suppléants doivent être élus pour la Ville de Cluses parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune

Modalités de vote pour les délégués suppléants :

- Scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel,
- Vote à bulletin secret,
- Les listes devront être déposées au début de la séance auprès de la Direction Générale des Services,
- Les listes devront être paritaires, avec une parité alternative,
- Chaque conseiller municipal disposera d'une enveloppe de vote et des bulletins de vote,
- Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, devra remettre son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet et émarger,
- Il sera ensuite procédé au dépouillement des votes par le bureau électoral,

La constitution du bureau :

Madame Nadine SALOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.
Le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents :

Monsieur GENOVESE Dominique, Monsieur VOISEY Patrick, Madame PLATIAU- -VASSET Mathilde et Madame TOUBIA Lili.

Le Maire demande quelles listes de délégués suppléants souhaitent se présenter, puis fait imprimer ces listes par les services municipaux avant d'organiser le vote.

Le maire a constaté que 1 liste de candidats de délégués suppléants a été déposée :
« Aïmons Cluses 2026 ».

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau.

	Nom	Prénom	« a voté » ou « a voté par procuration »
1	MAS	Jean-Philippe	« a voté »
2	SALOU	Nadine	« a voté »
3	PASQUIER	Didier	« a voté »
4	DELACQUIS	Amélie	« a voté »
5	HEMISSI	Sami	« a voté »
6	BOURRET	Myriam	« a voté »
7	NOIZET-MARET	Maryline	« a voté par procuration »
8	THABUIS	Hervé	« a voté »
9	GUEBEY	Denis	« a voté »
10	GUILLEN	Françoise	« a voté par procuration »
11	DEBRABANT	John	« a voté »
12	REDONDO	Maria	« a voté »
13	VOISEY	Patrick	« a voté »
14	DUCRETTET	Eric	« a voté par procuration »
15	GENOVESE	Dominique	« a voté »
16	LÉVEILLÉ	Nathalie	« a voté »
17	EVERAERE	Julie	« a voté »
18	LOUNIS	Ahmed	« a voté »
19	TOUBIA	Lili	« a voté »

20	PASQUIER	Christine	« a voté »
21	BENEDETTI	Thomas	« a voté par procuration »
22	QUINTELA	Nathalie	« a voté »
23	GUERBAA	Fayçal	« a voté »
24	PLATIAU- -VASSET	Mathilde	« a voté »
25	POULET	Christian	« a voté »
26	DURAND	Sandrine	« a voté »
27	GREVAZ	Maxime	« a voté »
28	TOUBIA	Lamita	« a voté par procuration »
29	SENNEGON	Camille	« a voté par procuration »
30	NGUYEN-DINH	Sylvie	« a voté »
31	BUFFET	Nathalie	« a voté par procuration »
32	DUPONT	Bernard	ABSENT

La feuille d'émargement est signée par chaque élu.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Lecture des résultats du premier tour :

a. Nombre de conseillers présents et représentés :	31
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) :	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b) :	31
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)] :	31

Nombre de voix obtenues par les différentes Listes :

« Aïmons Cluses 2026 » : 31

**Après exposé et en avoir débattu et délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Proclame élus délégués suppléants les candidats de la liste « Aïmons Cluses 2026 » :**

- 1) **KOC Hatice**
- 2) **MARET Dominique**
- 3) **PASQUIER Valérie**
- 4) **BOURRET Patrice**
- 5) **FAVRE Géraldine**
- 6) **CRETIN Georges**
- 7) **DEBRABANT Laure**
- 8) **CONZALES Jérôme**
- 9) **BERTHAUD Céline**

V O T E	POUR	31	MAS JP, SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A, HEMISSI S, BOURRET M, NOIZET-MARET M (PROC), THABUIS H, GUEBEY D, GUILLEN F (PROC), DEBRABANT J, REDONDO M, VOISEY P, DUCRETTET E (PROC), GENOVESE D, LÉVEILLÉ N, EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA LILI, PASQUIER C, BENEDETTI T (PROC), QUINTELA N, GUERBAA F, PLATIAU- -VASSET M, POULET C, DURAND S, GREVAZ M, TOUBIA LAMITA (PROC), SENNEGON C (PROC), NGUYEN-DINH S, BUFFET N (PROC).
			ADOpte A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19h15.

Ce procès-verbal a été soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance suivante, à savoir lors du Conseil municipal du 23 juin 2026.

Il est approuvé à l'unanimité/ majorité.

Il est publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Cluses.

Un exemplaire papier est à la disposition du public.

La Secrétaire de séance,



Nadine SALOU

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de communes Cluses
Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS